

# Coordination humanitaire et approche du principe de la responsabilité sectorielle :

un guide pratique pour les organisations locales et nationales

Ce guide est conçu pour vous aider à comprendre l'approche du principe de la responsabilité sectorielle dans le domaine humanitaire. Il donne un aperçu de ses fonctions et des raisons pour lesquelles votre organisation devrait y adhérer.



Le présent guide a été réalisé par Translators without Borders (TWB) en collaboration avec l'équipe spéciale de localisation du groupe sectoriel mondial pour l'éducation et grâce au financement de Save the Children. Une version modifiable de ce guide est disponible sur le site internet du groupe sectoriel mondial pour l'éducation et peut être adaptée à votre situation.

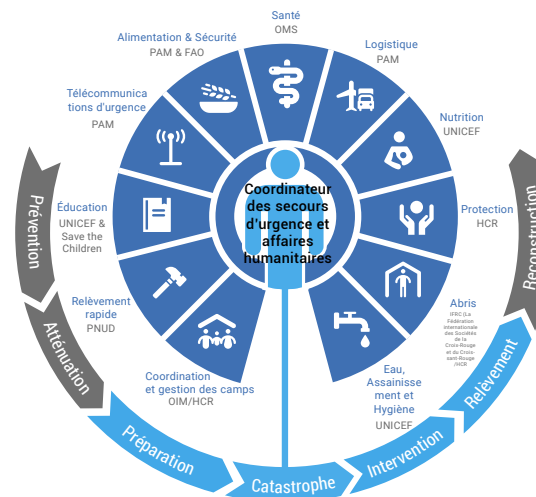
## Qu'est-ce que l'approche du principe de la responsabilité sectorielle ?

C'est un ensemble de structures, de processus, de principes et d'engagements visant à coordonner l'action humanitaire lorsqu'un gouvernement national sollicite l'aide internationale. Son objectif est d'améliorer l'organisation du secteur humanitaire et de le rendre plus redevable envers les personnes affectées par les crises.

## Qu'est-ce qu'un groupe sectoriel ?

Un groupe sectoriel est un groupe d'organisations humanitaires bénévoles travaillant dans des secteurs techniques spécifiques de l'action humanitaire (comme indiqués par les segments bleus foncés du diagramme ci-contre). Les membres de groupes sectoriels peuvent être des ONG, des organismes des Nations Unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organes gouvernementaux engagés dans l'action humanitaire. Ils coordonnent leurs actions pour garantir de meilleurs résultats en faveur des personnes affectées par les crises et à travers toutes les étapes indiquées par des flèches dans le diagramme. Les groupes sectoriels privilégient une stratégie commune et des bonnes pratiques, évitent les doublons, comblent les lacunes et échangent des informations. Ils renforcent la capacité nationale à se préparer aux situations d'urgence et plaident en faveur d'une action humanitaire plus efficace et plus responsable. Tous les groupes sectoriels doivent veiller au respect des principes de protection et de la lutte contre l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels.

Il existe 11 groupes sectoriels dans le monde. Les mêmes groupes sectoriels peuvent être activés au niveau national, et parfois infranational, en réponse à une situation d'urgence particulière. Chaque groupe sectoriel est dirigé par un ou deux organismes des Nations Unies ou par un organisme des Nations Unies et une ONG internationale. Au niveau national, les groupes sectoriels sont, en général, co-dirigés par un organisme des Nations Unies et une ONG. Les chefs de file sectoriels doivent être prêts à fournir des services aux personnes affectées lorsque d'autres organisations ne peuvent pas le faire.



Au niveau global, le Domaine de Responsabilité de la Protection de l'Enfance est dirigé par l'UNICEF et dispose d'un groupe consultatif stratégique composé de représentants d'organisations locales, nationales et internationales.

Au niveau national, le leadership du domaine de responsabilité de la protection de l'enfance peut prendre différentes formes. Le leadership peut être assuré par l'UNICEF seul, ou, 1) l'UNICEF en tant que chef de file et une ONG nationale et/ou internationale en tant que co-chef(s) de file ; 2) l'UNICEF en tant que chef de file et le gouvernement en tant que co-chef de file ; ou 3) l'UNICEF en tant que chef de file et le gouvernement et une ONG nationale ou internationale en tant que co-chefs de file.

## Pourquoi mon organisation devrait-elle adhérer à l'approche sectorielle ?

Bien qu'étant limitée au niveau pratique, l'approche sectorielle peut permettre à votre organisation de mieux répondre aux besoins des personnes affectées grâce à :

- un accroissement de l'impact, de la visibilité et de la compréhension des procédures ;
- des possibilités de financement ;
- l'accès aux conseils et à l'assistance techniques ;
- l'accès à l'information sur les activités des autres organisations et sur les éventuelles lacunes ;
- des possibilités de partenariat avec d'autres organisations.

## Mon organisation peut-elle exercer une plus grande influence en se joignant à un groupe sectoriel ?

Il peut s'avérer difficile pour une organisation d'influencer à elle seule les politiques des Nations Unies, des donateurs et des autorités nationales. Par exemple, vous pourriez estimer que les accords de partenariat des Nations Unies ne sont pas clairs, que les exigences des donateurs en matière de financement sont trop contraignantes ou que les autorités nationales bloquent inutilement l'accès humanitaire. Vous pourriez donc les persuader plus facilement en collaborant avec d'autres organisations concernées. Vous pouvez aussi accroître la visibilité et l'impact de votre organisation en contribuant aux activités communes d'un groupe sectoriel, en adhérant à ses groupes de travail techniques ou son groupe stratégique consultatif ou en co-dirigeant un groupe sectoriel.

## Mon organisation peut-elle obtenir des financements grâce aux groupes sectoriels ?

Les groupes sectoriels ne participent pas directement aux financements. Toutefois, leurs membres ont accès à des mécanismes de financement qui ne sont pas accessibles aux organisations non-adhérentes. Par exemple, en général, vous ne pouvez demander une subvention [de fonds communs d'un pays](#) que si vous êtes membre d'un groupe sectoriel. La communication des besoins du programme au groupe sectoriel concerné pourrait permettre de signaler aux donateurs des insuffisances importantes en matière de financement. Les donateurs exigent souvent des organisations qu'ils financent des preuves que leurs projets sont conformes aux stratégies sectorielles.

Les groupes sectoriels aident à déterminer comment allouer des fonds de financement commun nationaux qui englobent les contributions financières de plusieurs donateurs. L'OCHA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, alloue ces fonds à de multiples projets au niveau national. Les groupes sectoriels développent également des objectifs, des activités et des budgets de fonctionnement pour leurs secteurs spécialisés dans le cadre des [plans d'aide humanitaire](#). Les donateurs s'y réfèrent pour développer leurs priorités en matière de financement.

## Mon organisation peut-elle bénéficier d'une aide technique en rejoignant un groupe sectoriel ?

Les coordinateurs et les membres d'un groupe sectoriel peuvent vous conseiller sur les problèmes techniques que vous rencontrez pour la première fois. Vous pourriez en faire de même pour les autres membres. Plusieurs groupes sectoriels bénéficient d'un service d'aide à distance pour répondre aux questions des membres et certains délèguent sur place un spécialiste technique selon les besoins d'un groupe sectoriel national.

---

Le Domaine de Responsabilité Global de la Protection de l'Enfance dispose de services supports qui peuvent répondre rapidement aux questions et fournir un soutien pour d'autres demandes liées à la coordination technique et à la gestion de l'information. Cela inclut le partage des ressources, des outils et des conseils appropriés, ou la réorientation de la demande vers un autre expert pour une assistance supplémentaire. Les services support du domaine de responsabilité de la protection global de protection de l'enfance offrent une assistance en arabe, anglais, français et espagnol et peuvent être contactés aux adresses électroniques suivantes: [ArabicHelpDesk@unicef.org](mailto:ArabicHelpDesk@unicef.org); [FrenchHelpDesk@unicef.org](mailto:FrenchHelpDesk@unicef.org); et [SpanishHelpDesk@unicef.org](mailto:SpanishHelpDesk@unicef.org)

---

Plusieurs conseils techniques spécifiques à un secteur sont également disponibles en ligne et vous pouvez les télécharger sans être membre. Par exemple, le [manuel Sphère](#) comprend les normes humanitaires minimales concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la sécurité alimentaire et la nutrition, les abris et les établissements et la santé. Il est disponible dans plus de 35 langues.

## Quelles informations puis-je obtenir d'un groupe sectoriel ?

Les groupes sectoriels conçoivent des outils de gestion de l'information, tels que les « 4W » qui expliquent qui fait quoi, quand et où. Ceux-ci peuvent aider votre organisation à prendre des décisions plus éclairées sur les programmes à entreprendre et leur lieu. Les groupes sectoriels sont également chargés de préparer les évaluations des besoins et l'analyse des lacunes pour élaborer les priorités de financement et les stratégies d'intervention. En partageant les connaissances et l'expertise de votre organisation, vous pouvez contribuer à résoudre des problèmes plus vastes et à améliorer la qualité globale et la redevabilité de l'intervention.

## Puis-je développer mes partenariats en rejoignant un groupe sectoriel ?

Vous pouvez renforcer vos relations avec les chefs de file du groupe sectoriel, les autres membres du groupe et les autorités nationales. Cela peut vous permettre d'échanger des informations avec des organisations similaires ayant une expertise complémentaire à la vôtre. De bonnes relations peuvent également conduire à des partenariats dans le domaine du financement et du plaidoyer avec des organisations nationales et internationales. Les [principes du Partenariat](#), qui sont largement reconnus, soulignent l'importance de l'égalité et de la transparence dans ces relations.

## À quoi s'engage-t-on en adhérant à un groupe sectoriel ?

Il n'existe aucun critère d'adhésion ni procédure de candidature pour rejoindre un groupe sectoriel. Toutefois, vous devez tenir compte des éléments suivants.

- L'investissement en temps pour un engagement durable : assister à des réunions régulières, participer à l'élaboration des stratégies, échanger des informations pertinentes et précises au cours des réunions et concernant les outils comme le 4W, partager votre expertise technique selon les besoins, co-diriger le cas échéant, attirer l'attention sur les priorités en matière de plaidoyer.

- Pertinence de votre travail : mise en œuvre d'un programme pertinent dans un ou plusieurs secteurs.
- Engagements minimaux : votre organisation doit :
  - › respecter les [principes humanitaires](#) en matière d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance ;
  - › s'engager à suivre les directives spécifiques au groupe sectoriel et à [intégrer la protection](#) dans tous les programmes, y compris le respect des principes de non-discrimination et de « ne pas nuire » ;
  - › être prête à participer à des activités qui renforcent spécifiquement la redevabilité envers les personnes affectées, conformément aux [engagements pour la redevabilité envers les populations touchées](#) et aux [six principes fondamentaux relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels](#).

---

La langue utilisée pour les réunions et dans les documents des groupes sectoriels est généralement la langue officielle d'un pays ou une langue internationale comme l'anglais et le français. Les engagements minimaux pour la coordination sectorielle stipulent que les groupes sectoriels doivent proposer des services d'interprétation (y compris, en langage de signes) pour que tous les partenaires du groupe puissent participer, y compris les organisations locales. Malheureusement, ce n'est pas encore une pratique courante. Néanmoins, certains groupes dans des contextes différents font des efforts en ce sens.

---

## Comment mon organisation peut-elle rejoindre un groupe sectoriel ?

- Identifiez le ou les groupes sectoriels les plus adaptés à votre activité. Consultez [humanitarianresponse.info](#) ou [reliefweb.int](#) pour avoir une liste des groupes sectoriels actifs et leurs domaines de compétence. Parfois, vous pouvez trouver cette information sur le site de l'organisme public responsable dans votre pays.
- Recherchez les priorités stratégiques de ces groupes sectoriels dans votre pays et déterminez celles qui conviennent le mieux à votre programme d'activités. Cela vous aidera à prioriser les discussions auxquelles vous participez. Le document de stratégie devrait être disponible sur les sites mentionnés ci-dessus. Les principaux points de la stratégie seront également publiés dans le cadre du Plan d'intervention humanitaire pour votre pays et seront disponibles

sur ces sites.

- Identifiez un ou plusieurs responsables de votre organisation ayant des connaissances techniques appropriées pour travailler avec ces groupes sectoriels.
- Identifiez les personnes responsables de la coordination dans votre pays en consultant les sites ci-dessus. Les coordinateurs travaillent pour le compte du groupe sectoriel et pas uniquement pour leur organisme. Ils devraient donc pouvoir vous conseiller objectivement sur la façon dont les choses fonctionnent. Le personnel de l'OCHA peut aussi vous informer sur l'approche sectorielle dans votre pays.

## Quelles autres structures font partie de l'approche sectorielle ?

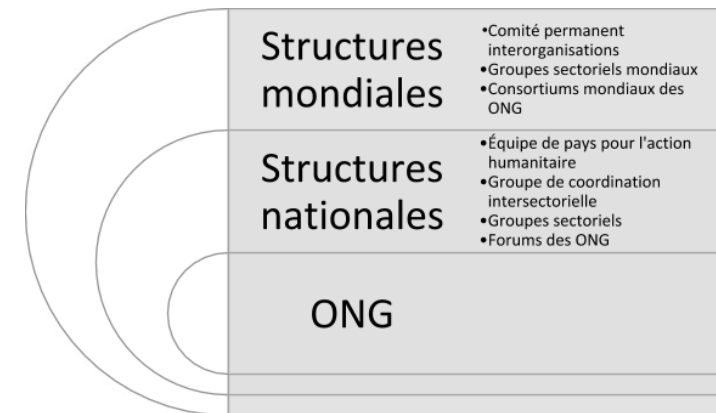
Dans chaque intervention humanitaire, les groupes sectoriels collaborent au sein d'un groupe de coordination intersectorielle présidé par l'OCHA. Les responsables de l'OCHA et d'autres organismes opérationnels des Nations Unies, les personnes représentant les ONG locales, nationales et internationales, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se réunissent également au sein de l'équipe de pays pour l'action humanitaire pour discuter de la stratégie d'intervention humanitaire. Un coordinateur des opérations humanitaires est à la tête de l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Les organismes chefs de file des groupes sectoriels sont chargés d'identifier les préoccupations et les problèmes spécifiques au groupe sectoriel en collaboration avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Les représentants du gouvernement national et les donateurs siègent également dans certaines équipes de pays pour l'action humanitaire.

Les équipes de pays pour l'action humanitaire et leurs membres peuvent porter au niveau mondial les questions soulevées par les groupes sectoriels nationaux afin qu'elles soient abordées lors des rencontres du Comité permanent interorganisations. Ce comité est présidé par le coordinateur des secours d'urgence et rassemble les responsables des organismes opérationnels des Nations Unies, de l'IFRC, du CICR et les représentants du consortium mondial des ONG.

Outre les groupes sectoriels, il existe aussi des initiatives pour coordonner les interventions et les services humanitaires inter-sectoriels. Par exemple, les membres d'un groupe de travail sur la communication et l'engagement communautaire peuvent collaborer pour renforcer la redevabilité envers les personnes affectées et accroître la participation de celles-ci.

En dehors de l'approche sectorielle, les ONG travaillent souvent de façon coordonnée, échangent des informations et plaident lors des forums nationaux et infranationaux des ONG. Ces forums sont dirigés par les membres et conviennent de leurs mandats et de leurs critères d'adhésion. Ils peuvent constituer un réseau de soutien utile si les ONG estiment que l'approche sectorielle ne répond pas à leurs préoccupations. Un certain nombre de consortiums mondiaux d'ONG aident les ONG à participer au système humanitaire international. Parmi eux, le Conseil international des agences bénévoles (ICVA), InterAction, le Comité directeur pour l'intervention humanitaire et le réseau NEAR.

Le diagramme ci-contre montre les principales structures de coordination avec lesquelles les ONG peuvent s'engager à différents niveaux.



## L'approche sectorielle s'applique-t-elle à toutes les crises humanitaires ?

Étant donné que les crises humanitaires varient en ampleur et en complexité, la coordination doit s'adapter à la situation et peut changer en fonction de l'évolution de l'intervention. L'approche sectorielle s'applique lorsqu'un gouvernement national n'a pas les capacités pour coordonner une intervention humanitaire et demande aux Nations Unies de se charger de la coordination. Dans d'autres cas, les autorités locales et nationales dirigent pendant que les organismes des Nations Unies co-dirigent. Les groupes de coordination sont alors généralement appelés « secteurs » et non pas groupes sectoriels. En général, les secteurs ne bénéficient pas du même niveau de ressources et d'aide que les groupes sectoriels.

Dans le cas des réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) coordonne l'action humanitaire et crée des groupes de secteurs qui peuvent

être dirigés ou co-dirigés par les organismes nationaux du pays d'accueil, des ONG et d'autres organisations humanitaires. Dans le cas de la migration mixte, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) peut assurer la coordination. Dans des contextes mixtes, où les personnes affectées sont des réfugiés, des migrants, des personnes déplacées et d'autres groupes, les groupes sectoriels peuvent coexister avec les groupes chargés de la coordination des réfugiés ou des migrants. Bien que ces mécanismes de coordination diffèrent dans leur mise en œuvre, bon nombre des principes mis en évidence dans le présent guide s'appliquent à tous.

## Ressources supplémentaires

- Comité permanent interorganisations, [Module de référence pour la coordination des groupes sectoriels au niveau national](#) (2015). Ce document donne une explication approfondie de l'approche sectorielle, et cette dernière constitue une référence pour les travailleurs humanitaires.
- HCR, [Modèle de coordination pour les réfugiés](#). Cette page web décrit le modèle de coordination de l'intervention auprès des réfugiés du HCR et comment il est lié aux structures plus larges de coordination humanitaire et à l'approche sectorielle.
- HCR-OCHA, [Note conjointe sur les situations mixtes : la coordination dans la pratique](#) (2014). Ce document présente de manière détaillée la répartition des responsabilités entre les représentants du HCR et le coordinateur humanitaire en cas d'urgence complexe impliquant des réfugiés.
- Groupe sectoriel mondial pour la protection, [Intégration des principes de protection](#). Cette page web décrit comment mettre en œuvre les principes de protection et renvoie à plusieurs ressources relatives à la protection.
- ICVA, [Principes de partenariat : une déclaration d'engagement](#). Cette page web contient plusieurs ressources, y compris des traductions du document principal des principes de partenariat.

## Autres sites informatifs

- ICVA, [Formation en ligne sur la coordination humanitaire](#)
- ICVA, [Formation en ligne sur le financement humanitaire](#)
- Humanitarian Leadership Academy, [Formation en ligne sur les fondements de l'intervention humanitaire](#)
- All In Diary (AID), [ensemble de directives sur les différents aspects du secteur humanitaire](#)
- Building Back Better, [formation en ligne basée sur des scénarios interactifs et qui incluent une introduction aux principes et aux normes de Sphère](#)
- DisasterReady.org, [plus de 600 ressources pédagogiques qui traitent les principaux sujets du secteur humanitaire](#)
- HCR, [Formation en ligne sur la protection dans l'action humanitaire](#)

---

Pour plus d'informations sur la localisation et la coordination du domaine de responsabilité de la protection de l'enfance, veuillez contacter le service support technique concerné: Service support global/anglais couvrant les demandes globales et les régions d'Asie, d'Afrique de l'Est et du Sud, et d'Europe: [cp-aor@unicef.org](mailto:cp-aor@unicef.org); Service support arabe couvrant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord: [ArabicHelpDesk@unicef.org](mailto:ArabicHelpDesk@unicef.org); le service support en français couvrant l'Afrique de l'Ouest et du Centre et les autres pays francophones: [FrenchHelpDesk@unicef.org](mailto:FrenchHelpDesk@unicef.org); et le service support en espagnol couvrant l'Amérique latine et les Caraïbes: [SpanishHelpDesk@unicef.org](mailto:SpanishHelpDesk@unicef.org).

---

## Principaux acronymes de la coordination

- 3W / 4W - Base de données sur qui fait quoi, où et quand
- AAP - Redevabilité envers les populations touchées
- AoR - Zone de responsabilité
- CAP - Procédure d'appel commun
- CBPF - Fonds de financement commun
- CCRM - Module de référence sur la coordination des groupes sectoriels
- CERF - Fonds central pour les interventions d'urgence
- CLA - Chef de file d'un groupe sectoriel
- ERC - Coordinateur des secours d'urgence, responsable de l'OCHA au niveau mondial
- ERP - Préparation aux interventions d'urgence
- GCCU - Unité mondiale de coordination des groupes sectoriels
- GCLA - Chef de file mondial de groupe sectoriel
- GEC - Groupe sectoriel mondial pour l'éducation
- GHP - Plateforme humanitaire mondiale
- GPC - Groupe sectoriel mondial pour la protection
- HC - Coordinateur de l'action humanitaire
- HCT - Équipe de pays pour l'action humanitaire
- HNO - Aperçu des besoins humanitaires
- HPC - Cycle des programmes d'action humanitaire
- HRP - Plan d'intervention humanitaire
- IASC - Comité permanent interorganisations
- ICVA (CIAB) - Conseil international des agences bénévoles
- ISCG/ISCG - Groupe de coordination intersectorielle
- IM - Gestion de l'information
- IMO - Responsable de la gestion de l'information
- INEE - Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence
- INGO - ONG internationales
- MIRA - Évaluation multisectorielle initiale rapide
- MSNA - Évaluation multisectorielle des besoins
- NDMA - Agence nationale de gestion des catastrophes
- NGO - Organisation non gouvernementale
- OCHA - Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- POLR - Agence de dernier recours
- SAG - Groupe stratégique consultatif
- SCHR - Comité directeur pour l'intervention humanitaire
- SITREP - Rapport de situation
- SOP - Procédure opérationnelle normalisée
- TEG - Groupe d'experts thématiques
- ToR - Mandat
- TWG / TWiG - Groupe de travail technique
- HCR - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- UNICEF - Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- WASH - Eau, Assainissement et Hygiène